Décision n° 2025-0783
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 10 avril 2025
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

La présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2021 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision du 19 février 2025 portant délégation de signature pour les actes se rapportant au fonctionnement de l'Autorité ou à l'exécution de ses décisions ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 10 avril 2025,

Pour la Présidente et par délégation

Laurent CHAPELLE
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2025-0783
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 10 avril 2025

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198909718	COMMUNE OZOIR LA FERRIERE	77 OZOIR LA FERRIERE	1 VHF
199008281	ESKA	67 STRASBOURG	1 VHF
199205622	BOEHRINGER INGELHEIM ANIMAL HEALTH FRANCE COMMANDIT SAS	69 LYON 7	1 VHF
199504708	BOUYGUES ENERGIES & SERVICES	73 MONTMELIAN	3 UHF
199800796	OCTET PLUS SARL	95 EAUBONNE	1 UHF
200000250	BOEHRINGER INGELHEIM ANIMAL HEALTH FRANCE COMMANDIT SAS	69 LYON 7	1 UHF
200001866	COMMUNE DE SAINT-MANDE	94 ST MANDE	2 UHF
200200145	M. CARBIENER THIERRY	67 SAVERNE	2 UHF
200200603	FONCIA ARMOR	35 RENNES	1 UHF
200400580	ICARE	92 BOULOGNE BILLANCOURT	1 UHF
200401488	ICARE	92 BOULOGNE BILLANCOURT	1 UHF
200501495	NEXITY PROPERTY MANAGEMENT	75 PARIS 13	2 UHF
200901251	CROIX ROUGE FRANCAISE	73 MODANE	4 VHF
201100465	SOCIETE MUNOZ	69 VENISSIEUX	1 UHF
201100971	SOCIETE MUNOZ	69 VENISSIEUX	1 UHF
201201261	CHIMIREC CENTRE EST	39 MONTMOROT	1 UHF
201400243	SYNDICAT LOCAL DES MONITEURS	38 VAUJANY	1 VHF
201500412	PROSEGUR SECURITE HUMAINE	31 BLAGNAC	1 UHF
201600674	ETABLISSEMENTS PEILLET	26 MONTMEYRAN	1 UHF
201701337	LE PARC	95 ST OUEN L'AUMONE	1 VHF
201701468	M.D.S.	33 MERIGNAC	1 VHF
201701478	M.D.S.	01 ORNEX	1 VHF
201801159	DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE	51 SEZANNE	1 UHF
201901092	PARENGE - COMPAGNIE PARISIENNE D'ENTREPRISES GENERALES	92 ANTONY	1 UHF
202000955	TRIOMPHE SECURITE	76 ROUEN	2 UHF
202101283	DEMATHIEU BARD BATIMENT SUD-EST	69 VILLEURBANNE	3 UHF
202101489	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	75 PARIS 18	10 UHF
202200921	H.P.B.	31 TOULOUSE	1 UHF
202203980	FAYAT BATIMENT	92 PUTEAUX	2 UHF
202203990	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	77 CHELLES	2 UHF
202301300	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	92 NEUILLY-SUR-SEINE	1 UHF
202302969	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	75 PARIS 18	1 UHF
202400484	LEGENDRE ILE DE FRANCE	75 PARIS 11	1 UHF
202400694	LEGENDRE ILE DE FRANCE	91 WISSOUS	3 UHF
202401851	BALSAN ENCHERES	72 CHERRE-AU	1 UHF